



Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture évolue.

Une nouvelle version prendra effet à la rentrée 2016 pour l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Afin d'être facilement accessible, le texte intégral de l'annexe du Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture a été mis en page par l'académie de Créteil. Il peut ainsi être imprimé sous la forme d'un livret dont on peut disposer à chaque instant professionnel.

[Télécharger le livret](#)